MARIAGE

DE

M. L'ABBÉ MAURY,

AVEC

L'ABBESSE DE MONTMARTRE,

ET DÉTAIL DE LA FÊTE

QUI DOIT ÊTRE DONNÉE A CE SUJET.

DE L'IMPRIMERIE DE MONTMARTRE.

1790.

Case
FRC
5260

MdW 9433

THE NEWBERRY LIBRARY * CHICAGO

MARIAGE

DE M. L'ABBÉ MAURY,

AVEC

L'ABBESSE DE MONTMARTRE.

TOUS les grands hommes ont eu leur foibleſſe ; mêlange de vices & de vertus, tel eſt le ſort de la fragile humanité. Heureux, encore, lorſque leurs défauts ne pèſent point ſur leurs ſemblables, & qu'ils n'ont à ſe reprocher, comme Pompée & Henri IV, que des vices aimables ! Lorſqu'on écrit le nom des grands hommes, celui de l'Abbé Maury vient tout naturellement ſe placer au bout de

la plume. Puiſqu'il eſt tombé ſous la nôtre, nous allons, chers Concitoyens, vous peindre ſes foibleſſes ; aſſez d'autres ont raconté ſes hauts faits.

L'IMMENSE réputation dont jouit M. l'Abbé Maury, lui a attiré, non-ſeulement l'eſtime & la conſidération des Ariſtocrates, mais elle lui a encore donné l'amour des belles ſectatrices des mêmes principes ; & plus d'une fois le cœur d'une jolie Ariſtocrinète a palpité de plaiſir au ſeul récit de ſes proueſſes. Parmi ces femmes ſenſibles, Madame l'Abbeſſe de Montmartre eſt celle qui a donné les plus fortes marques de prédilection ; auſſi notre Abbé, ſoit reconnoiſſance ou amour ſincère, c'eſt plus particuliérement attaché aux appas de l'aimable None.

Bientôt ſes ſoins ont été couronnés du ſuccès; & la Chronique nous a dit que ce Héros alloit ſe

délaſſer, auprès de ſa Belle, des Motions pé-nibles & orageuſes qu'il a ſi ſouvent faites à la Tribune : c'étoit pour ſon cœur une conſolation bien douce, car s'il n'avoit pas eu raiſon dans le Sénat Auguſte, ſa victoire étoit certaine auprès de l'aimable Abbeſſe. Ne doutons pas que cet avantage n'eût beaucoup contribué à ranimer chaque jour les forces de cet athlète, ſucceſſivement vaincu & vainqueur.

Qoique les viſites de M. l'Abbé Maury fuſſent très-fréquentes à Montmartre, perſonne ne s'étoit encore apperçu de ſon intelligence avec l'Abbeſſe ; on ne ſait pas même à quoi attribuer le malheur qu'il lui eſt arrivé cette nuit. On imagine que c'eſt un tendre ſtratagême de Madame l'Abbeſſe, qui a voulu s'aſſurer de ſon amant. Mais ſans plus réfléchir ſur les cauſes, voici le fait.

Une Réligieuſe s'eſt trouvée ſi fort incommodée, que ſon état exigeoit les plus prompts

ſecours. Toutes les Nones empreſſées autour de la malade, après avoir mis inutillement en uſage, Élixir, Eau des Carmes & de Cologne, elles n'ont vu d'autres moyens pour ſauver la Sœur Auguſte, que de recourir à la topette D'HUILE-UNIVERSELLE de Madame l'Abbeſſe; & auſſi-tôt elles ſe ſont portées à ſon appartement, avec les tranſports de la plus vive impatience.

Mais, après avoir précipitamment ouvert la porte, quel a été leur étonnement de trouver notre couple réuni ſous un même ciel! Grand Dieu! s'eſt écrié l'une. Sainte-Vierge! que vois-je? a dit l'autre.. Toutes interdites du tableau, peignoient tour-à-tour, dans leurs regards, l'indignation & l'envie.

Alors le bienheureux Abbé, conſervant ſon hardieſſe ordinaire, a voulu faire entendre à ces Dames qu'elles avoient mal vu, & que ſon entretien avec Madame l'Abbeſſe, étoit un ſecret d'État qu'il ne pouvoit leur expli-

quer, & qu'elles devoient ſe taire. Cette manière de convaincre n'a pas réuſſi ; & chaque None a prétendu avoir bien vu de ſes propres yeux. Une voix ſeule s'eſt déclarée en faveur de l'Abbé, en aſſurant que le mal n'étoit pas ſi grand ; qu'à tout péché miſéricorde ; & que la faute pouvoit être reparée par le Sacrement de Mariage : que depuis long-temps l'Aſſemblée-Nationale avoit projetté de le permettre aux Prêtres, & ſans contredit égallement aux Religieuſes. Qu'en conſéquence, M. l'Abbé Maury, reparant ſes torts envers Madame l'Abbeſſe, ne feroit qu'exécuter d'avance cette Loi-Conſtitutionnelle. Madame l'Abbeſſe a fort approuvé la Préopinante ; & après avoir remi ſes ſens agités, elle a demandé un conſeil géneral du Monaſtère, qui ſe tiendroit ſur l'heure à ce ſujet.

L'huile univerſelle ayant diminué la fièvre de la Sœur Auguſte, elle a paru au conſeil général, vu l'importance de la queſtion.

389

Toutes ces Dames aſſemblées, & M. l'Abbé Maury à la barre, après avoir mis en queſtion la néceſſité de marier les Prêtres & les Religieuſes, ont unanimement arrêté que M. l'Abbé Maury ſeroit tenu de conſentir, ſur le moment, à épouſer Madame l'Abbeſſe, & que, d'abords après ſes Noces, il rendroit ſon Mariage public, & demanderoit, dans une Séance du ſoir, que l'Aſſemblée-Nationale veuille bien homologuer la Célébration de ſes nouveaux liens, & décréter le Mariage des Prêtres & des Religieuſes, vu l'urgence des beſoins réciproques, & notamment ceux des perſonnes cloîtrées, qui commandent impérieuſement la promulgation de cette Loi ſage.

M. l'Abbé Maury a accepté la main de Madame l'Abbeſſe, que la Communauté entière lui a préſentée, & promis de ſuivre de point en point l'objet de ſa Délibération.

Il ſe diſpoſe à ſes préparatifs de Noces; & l'Égliſe célibataire peut ſe promettre d'avance que cette fois-ci M. l'Abbé Maury obtiendra le Décret qu'il ſollicite.